



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Prorectif

Question écrite n° 522

Texte de la question

L'entreprise Prorectif, sise a Bobigny (Seine-Saint-Denis), est menacée de fermeture totale, qui entraînerait la suppression de 82 emplois et 70 de sous-traitance. Cet établissement a été mis en liquidation judiciaire après décision du tribunal de commerce de Bobigny, le 15 février 1993, son président-directeur général accusé d'abus de biens sociaux s'est réfugié aux États-Unis. Or cette entreprise de haute technicité est viable : son carnet de commandes est rempli jusqu'en 1994, avec ses clients Renault, PSA, Ford... M. Jean-Claude Gayssot demande à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle les décisions concrètes qu'il compte prendre pour annuler ces licenciements et aider à la poursuite du développement de l'entreprise Prorectif, dans l'attente d'une solution juridique et financière.

Texte de la réponse

L'entreprise Prorectif a été déclarée en liquidation judiciaire le 15 février 1993 par le tribunal de commerce. À la suite de cette procédure, quatre-vingt-deux salariés ont été licenciés, mais vingt-trois d'entre eux ont présenté un projet de reprise d'activité en association avec deux partenaires industriels. Ce projet de reprise bénéficie du soutien des principaux clients de l'entreprise Prorectif, qui ont notamment payé par anticipation les commandes en cours. Le comité départemental de financement des entreprises (Codefi) suit attentivement la situation et interviendra si nécessaire pour faciliter la reprise d'activité. La direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Seine-Saint-Denis versera aux anciens salariés partenaires de cette entreprise l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise et apportera son aide à ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 522

Rubrique : Equipements industriels

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1301

Réponse publiée le : 28 juin 1993, page 1841